



Compte rendu du Conseil Municipal de Saint Pierre Quiberon du 17 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 17 Février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la Mairie de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Laurence LE DUVEHAT, Maire.

Présents : Mme LE DUVEHAT, M. JOFES, Mme DUPERRET, Mme NOEL-CHATAIN, Mme LUCAS, Mme BONNEC, M. GUEHO, Mme JOZAN, Mme OLLIVIER, M. LE DUVEHAT, M. DUBOIS, Mme COTTIN, M. LOGET, M. LAPEYRERE, M. KERMORVANT

Absents excusés et procurations :

Mme MARIE (procuration à Mme DUPERRET)
M. LOEZIC (procuration à Mme COTTIN)
M. PRUVOST (procuration à M. DUBOIS)
Mme LE LAN (procuration à Mme LUCAS)

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

M. LE DUVEHAT est nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 11 février 2020

Date d'affichage : 20 février 2020

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Janvier 2020 à la majorité (un vote « contre » – M. LOGET, et une abstention – M. DUBOIS)

M. LOGET s'exprime sur le précédent compte-rendu. Il apporte des renseignements concernant les ventes réalisées par des personnes publiques.

M. DUBOIS précise qu'il s'abstient lors du vote en raison de son absence à la dernière réunion du Conseil.

Mme Le Maire annonce le retrait de la délibération DEL2020_021, en raison du manque de précisions nécessaires pour délibérer.

FINANCES

DEL2020 012

Comptes de Gestion 2019

Rapporteur : Mme DUPERRET Françoise

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés tous les ans préalablement aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'ACCEPTER les comptes de gestion 2019 après présentation de ceux-ci par Madame DUPERRET |
|---|

Extrait des débats :

MME JOZAN INTERROGE MME DUPERRET SUR LES REPORTS DE L'EXERCICE N-1

MME COTTIN PRECISE QUE LES COMPTES DE GESTION NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES REPORTS

MME NOEL-CHATAIN DEMANDE SI, COMME L'ANNEE PRECEDENTE, UNE PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION A ETE REMIS PAR LE TRESOR PUBLIC

MME DUPERRET REpond A LA NEGATIVE ET PRECISE QU'ELLE A SOLLICITE DES SERVICES DE LA TRESORERIE D'AURAY UN AUDIT

MME NOEL-CHATAIN DEMANDE A CE QUE CET AUDIT SOIT TRANSMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

DEL2020 013A

Comptes Administratifs 2019

Budget Principal

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget Principal		
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	3 411 119,63 €	3 918 198,38 €

Résultat 2019	- €	507 078,75 €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	50 000,00 €
Résultat de clôture 2019	557 078,75 €	
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	957 481,53 €	1 268 644,00 €
Résultat 2019	- €	311 162,47 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	-77 205,45 €
Résultat de clôture 2019	233 957,02 €	
Résultat de fonctionnement	557 078,75 €	
Résultat d'investissement	233 957,02 €	
Résultat cumulé	791 035,77 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (5 abstentions – M. PRUVOST, M. DUBOIS, Mme COTTIN, M. LOEZIC et Mme JOZAN) :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la commune de Saint-Pierre Quiberon

Extrait des débats :

M. DUBOIS INDIQUE QUE BIEN QUE LES CHIFFRES SOIENT EXACTS, LEUR ANALYSE EST QUANT A ELLE INEXACTE. IL PRECISE SUR CE POINT QUE LES RESTES A REALISER SONT COUVERTS PAR LE REPORT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019

MME DUPERRET RAPPELLE LE DEFICIT DE 249 000 EUROS LAISSE PAR LA MANDATURE PRECEDENTE EN 2014, ET QUI N'A PAS PERMIS A LA MANDATURE ACTUELLE DE REALISER SES INVESTISSEMENTS EN 2014 ET 2015

M. DUBOIS SOULIGNE QUE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF TELLE QUE PRESENTEE FAIT ETAT D'UN EXCEDENT, OR CELUI-CI EST FONDE SUR L'EMPRUNT (IL COÛTE DONC DE L'ARGENT A LA COLLECTIVITE). IL CONCLUT AINSI QU'IL VAUT MIEUX FINIR L'EXERCICE AVEC UN DEFICIT D'INVESTISSEMENT QUI LUI NE COÛTE RIEN A LA COMMUNE.

IL INTERROGE ENSUITE MME DUPERRET SUR LES RAISONS DE LA HAUSSE DE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MME DUPERRET REpond EN PRECISANT QUE LA COMMUNE A EU RECOURS A DES PRESTATAIRES EXTERIEURS POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES (PAR EXEMPLE LE BALAYAGE DE LA VOIRIE)

MME LE MAIRE AJOUTE QUE LES DEPENSES LIEES A L'ALIMENTATION ONT EGALEMENT AUGMENTE

MME DUPERRET EVOQUE LES CONTRATS DE MAINTENANCE

M. DUBOIS EN CONCLU QU'IL N'Y A AUCUNE EXPLICATION, PUIS INTERROGE LA HAUSSE DES DEPENSES DE PERSONNEL (+ 4.27 % PAR RAPPORT A 2018)

MME LE MAIRE REpond A M. DUBOIS CONCERNANT LA HAUSSE DES DEPENSES DE PERSONNEL : DU PERSONNEL EXTERIEUR A ETE RECRUTE POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU LOGICIEL MAIRIE. LE BUDGET ANIMATIONS, CULTURE ET TELEPHONIE A AUGMENTE SUIVANT L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION. MME LE MAIRE EVOQUE EGALEMENT L'ARRET MALADIE DE LA DGS, ACTUELLEMENT REMPLACEE.

MME DUPERRET PRECISE QUE LES DEPENSES LIEES AU PERSONNEL EXTERIEUR (COMPTE 6218) SONT AINSI SUPERIEURE DE 10 000 EUROS PAR RAPPORT A CE QUI A ETE PREVU AU BUDGET PRIMITIF 2019

M. DUBOIS DEMANDE LES RAISONS JUSTIFIANT LA HAUSSE DES DEPENSES DE PERSONNEL (+4.27 % PAR RAPPORT A 2018). IL PRECISE QUE CETTE HAUSSE NE SAURAIT S'EXPLIQUER PAR L'AUGMENTATION DES SALAIRES PERCUS PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE

PAR AILLEURS, EN RECETTES IL SOULIGNE L'AUGMENTATION DES AUTRES PRODUITS DE GESTION (CHAPITRE 75) DE 41.77 % PAR RAPPORT A 2018 QUI S'EXPLIQUE PAR LA VENTE DU DERNIER TERRAIN AU LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC. SANS CETTE RECETTE EXTRAORDINAIRE, LES RECETTES DE L'ANNEE DIMINUENT DE 1.55 % ET L'AUTOFINANCEMENT BRUT DE LA COMMUNE CHUTE A 361 124 EUROS, CE QUI CORRESPOND A UNE BAISSSE DE 27% PAR RAPPORT A 2018

MME LE MAIRE PREND LA PAROLE AFIN DE PRECISER QUE S'IL N'Y AVAIT PAS EU CETTE RECETTE EXTRAORDINAIRE, LES DEPENSES N'AURAIENT PAS ETE LES MÊMES

M. DUBOIS SOULIGNE LE CARACTERE NEANMOINS INQUIETANT DE LA BAISSSE DE 27 % DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A 2018

MME DUPERRET PRECISE QUE LA DETTE A DIMINUE ET QUE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A ELLE AUGMENTE

M. DUBOIS REPRED LA PAROLE AFIN D'INDIQUER QUE PAR DEFINITION, UNE RECETTE EXTRAORDINAIRE NE SE REPRODUIRA PAS. EN RETIRANT CETTE RECETTE LE BUDGET N'A PAS UN BON RESULTAT

MME DUPERRET RAPPELLE QU'AU DEBUT DU MANDAT « ON N'Y ETAIT PAS »

MME LE MAIRE PRECISE QUE CELA EST POINTE DU DOIGT EN RAISON DU FAIT QUE L'ON SE TROUVE EN FIN DE MANDAT

M. DUBOIS ATTIRE L'ATTENTION SUR LE FAIT QU'EN CONTINUANT AINSI, « ON VA DROIT DANS LE MUR »

MME DUPERRET FAIT LECTURE D'UN DOCUMENT ELABORE PAR LE TRESOR PUBLIC. ELLE INDIQUE QUE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE EST DE 241€/ HABITANT, CONTRE 222€/HABITANT DANS LE MORBIHAN. CONCERNANT LE RATIO D'ENDETTEMENT, ELLE PRECISE QU'IL EST DE 4 SUR 10 MALGRE L'EMPRUNT DE 500 000 EUROS REALISE EN 2019. C'EST-A-DIRE QUE LA COMMUNE METTRA 4 ANS A REMBOURSER SES EMPRUNTS

M. DUBOIS PRECISE QUE CELA S'AVERE CORRECT SI ...

MME LE MAIRE POURSUIT : ... SI LA COMMUNE EST BIEN GERE

M. DUBOIS REPRED : ... SI LES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT SONT AFFECTES A L'INVESTISSEMENT

MME LE MAIRE DRESSE UNE LISTE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES AUX REPARATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVERES NECESSAIRES

MME DUPERRET PRECISE QUE LA COMMUNE SERAIT SURRENDETEE SI SON RATIO ETAIT A 10

M. DUBOIS RAPPELLE QUE 900 000 EUROS ONT ETE EMPRUNTES AU COURS DE LA MANDATURE. EN SUIVANT LA MÊME LOGIQUE, 900 000 EUROS SERONT EMPRUNTES AU COURS DE LA PROCHAINE MANDATURE.

APRES DEUX ANNEES AU COURS DESQUELLES LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ONT DIMINUE, ELLES AUGMENTENT EN 2019 POUR ATTEINDRE LEUR NIVEAU DE 2016. LES RECETTES AUGMENTENT ELLES AUSSI (DE PAR LES EMPRUNTS), CREANT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CONFORTABLE MAIS LIE A L'EMPRUNT (CE QUI EST COÛTEUX POUR LA COMMUNE).

M. LOGET PRECISE QUE LES TAUX SONT BAS

M. DUBOIS PRECISE QUE 0.57% DES DEPENSES SONT DES DEPENSES CONTRAINTEES (SUR LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE D'AGIR)

MME LE MAIRE DEMANDE A COMBIEN S'ELEVAIT CE TAUX LES TROIS ANNEES PRECEDENTES

M. DUBOIS REpond QU'IL ETAIT A 0.5649 % EN 2018, ET EN CONCLUT QU'IL SE DEGRADE DONC LEGEREMENT.

IL REPEND ENSUITE CONCERNANT LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT : ELLE SE MAINTIENT GRACE A LA VENTE DU TERRAIN DE KERBOURGNEC. IL PRECISE QU'UN RATIO A 1 SIGNIFIE QU'IL N'Y A PLUS D'AUTOFINANCEMENT POSSIBLE ET QU'A SAINT-PIERRE QUIBERON IL EST DE 0.92

MME LE MAIRE DEMANDE A M. DUBOIS DE PARTAGER SON ANALYSE

M. DUBOIS ACCEPTE

MME DUPERRET INDIQUE QUE LE POIDS DE LA DETTE A DIMINUE

M. DUBOIS RAPPELLE QU'UN EMPRUNT DE 500 000 EUROS A ETE REALISE, ET QU'IL N'EST REMBOURSE QU'A HAUTEUR DE 242 000 EUROS. AINSI, IL EN CONCLUT QUE LA DETTE A AUGMENTE DE 260 000 EUROS ENVIRON

MME JOZAN PREND LA PAROLE AFIN DE DEMANDER DES PRECISIONS QUANT AUX TITRES ANNULES EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

MME DUPERRET LUI INDIQUE QU'IL S'AGIT D'OPERATIONS COMPTABLES. QUE CES TITRES SONT ANNULES A LA DEMANDE DU TRESOR PUBLIC

MME JOZAN DEMANDE DES PRECISIONS SUR LES CHAPITRES 20 ET 21, ET AJOUTE QU'IL EST IMPOSSIBLE DE SAVOIR CE QUI A ETE FAIT OU NON AU COURS DE L'ANNEE

MME DUPERRET DIT NE PAS AVOIR APPRIS PAR CŒUR LE DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF. DES TITRES ONT ETE ANNULES A LA DEMANDE DU TRESOR PUBLIC. ELLE PRECISE ENSUITE QU'IL N'Y A PAS EU DE QUESTIONS DIVERSES

MME JOZAN RAPPELLE QUE LES DOCUMENTS SONT ARRIVES 3 JOURS AVANT LA DATE DU CONSEIL, ET PRECISE QU'IL ETAIT ALORS IMPOSSIBLE DE COMMUNIQUER DES QUESTIONS DIVERSES

M. LOGET PRECISE QUE LORS DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2019, BON NOMBRE DE POSTES ONT FAIT L'OBJET DE PROVISIONS AFIN DE PERMETTRE A L'EXECUTIF D'AVOIR UNE CERTAINE LATTITUDE. PEUT-ÊTRE CES TITRES ANNULES ETAIENT-ILS DONC DES PROVISIONS

M. DUBOIS INDIQUE QUE LE BUDGET CONSTITUE UNE PREVISION ET QUE LE COMPTE ADMINISTRATIF EST QUANT A LUI UNE CONSTATATION. IL S'AGIT DONC POUR LES DEPENSES DE NE PAS ETRE SUPERIEURES ET LES RECETTES INFERIEURES A CE QUI A ETE PREVU

MME JOZAN DEMANDE A AVOIR LE DETAIL DES MONTANTS INSCRITS AU CHAPITRE 13

LORS DU VOTE, **M. DUBOIS** PRECISE QU'IL S'ABSTIENT EN RAISON DU FAIT QUE LES DOCUMENTS LEUR ONT ETE COMMUNIQES TROIS JOURS AVANT LA SEANCE, CE QUI NE LAISSE QUE TROP PEU DE TEMPS POUR LEUR ANALYSE.

MME JOZAN DEMANDE A CE QUE SOIT COMMUNIQUE LA LISTE DES RESTES A REALISER 2019

M. DUBOIS DEMANDE A CE QUE L'AUDIT REALISE PAR LE TRESORIER SOIT COMMUNIQUE

FINANCES

DEL2020 013B

Comptes Administratifs 2019

Budget Camping

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du Compte Administratif du Budget Camping pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget Camping		
<i>Fonctionnement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	822 643,19 €	947 460,49 €
Résultat 2019	- €	124 817,30 €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	90 900,82 €
Résultat de clôture 2019	215 718,12 €	
<i>Investissement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	117 975,24 €	93 079,04 €
Résultat 2019	- €	-24 896,20 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	-33 079,04 €
Résultat de clôture 2019	-57 975,24 €	
Résultat de fonctionnement	215 718,12 €	
Résultat d'investissement	-57 975,24 €	
Résultat cumulé	157 742,88 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Camping de la commune de Saint-Pierre Quiberon

Extrait des débats :

MME DUPERRET DONNE LA PAROLE A **M. JOFES** POUR LA PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET CAMPING

A L'ISSUE DE LA PRESENTATION, **MME NOEL-CHATAIN** DEMANDE QUELLES SONT LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2019

MME LE MAIRE EVOQUE LA MISE EN SECURITE DU SITE DE PENTHIEVRE (ELECTRIFICATION, RESEAU D'EAU, ...)

M. JOFES DRESSE LA LISTE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISES EN 2019, POUR UN TOTAL DE 117 975.24 EUROS : INSTALLATION D'UNE CLÔTURE LE LONG DE LA VOIE FERREE, MISE EN SECURITE, RALENTISSEURS, REMPLACEMENT DE CHAUDIERES, TRAVAUX DIVERS (AMENAGEMENT ZONE K ET POSE DE FOURREAUX), ETANCHEITE DE TOITURES

M. DUBOIS NOTE UNE BAISSSE DE 4.8 % DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR RAPPORT A 2018. IL PRECISE L'IMPORTANCE DE CES DEPENSES POUR L'ACCUEIL DES CAMPEURS

MME DUPERRET INTERVIENT POUR INDIQUER QUE LES CAMPINGS ONT GAGNE UNE ETOILE

M. DUBOIS : « AH BON » ?

M. JOFES INDIQUE QUE LES CAMPINGS ONT TOUJOURS EU DEUX ETOILES. LE MAINTIEN DE LA 2^E ETOILE SUR LE CAMPING DE PENTHIEVRE ETAIT NEANMOINS SUBORDONNE A L'AMENAGEMENT DE LA ZONE K ET DU BLOC 10

MME LE MAIRE INTERVIENT : IL FAUT RESTER VIGILANTS CONCERNANT PENTHIEVRE (EROSION DU LITTORAL, COMPETENCE GEMAPI, ...)

M. DUBOIS SOULIGNE QUE LES CHARGES A CARACTERE GENERALES ONT AUGMENTE DE 46% PAR RAPPORT A 2018, ET QUE CELA NE SAURAIT SEULEMENT S'EXPLIQUER PAR LA FACTURATION D'EAU

M. JOFES PRECISE QUE CETTE AUGMENTATION EST LIEE A LA FACTURATION D'EAU ET AU GARDIENNAGE. EN EFFET, OBLIGATION EST FAITE (AUPARAVANT CELA N'ETAIT PAS LE CAS) DE RECOURIR A DES PRESTATAIRES EXTERIEURS POUR LE GARDIENNAGE DES CAMPINGS A COMPTER DE LEUR OUVERTURE ET NON PLUS UNIQUEMENT SUR LA PERIODE JUILLET/AOÛT

M. DUBOIS DEMANDE SI LE GARDIENNAGE NE FAIT PAS PARTIE DES CHARGES DE PERSONNEL

M. JOFES REpond A LA NEGATIVE : IL S'AGIT DE PRESTATIONS DE SERVICES

M. DUBOIS NOTE UNE AUGMENTATION DE 13 % DES RECETTES LIEES A LA FREQUENTATION (PRODUITS DE SERVICES), TEMOIGNANT DU FAIT QUE L'ANNEE 2019 A ETE UNE BONNE ANNEE

M. JOFES APPROUVE ET PRECISE QUE LES TARIFS ONT EGALEMENT ETE REVUS

M. DUBOIS EN DEDUIT QUE LA FREQUENTATION EN 2019 A ETE PLUS IMPORTANTE QU'EN 2018

M. JOFES PRECISE QU'IL Y A EU LES DEUX : HAUSSE DE LA FREQUENTATION ET REVISION DES TARIFS. IL CONCLUT EN RAPPELANT QU'A L'ECHELLE DE LA BRETAGNE, LA FREQUENTATION DES CAMPINGS DIMINUE GLOBALEMENT. AINSI, LA HAUSSE DE LA FREQUENTATION DES CAMPINGS SUR 2019 EST UNE BONNE NOUVELLE

M. DUBOIS INTERROGE M. JOFES SUR LE MONTANT A VERSER AU TITRE DE LA CONSOMMATION D'EAU

M. JOFES : DEUX FOIS 45 000 EUROS. CE QUI A ETE VERSE EN 2019 CORRESPOND A LA FACTURE 2018. LA FACTURE 2019 VIENT D'ARRIVER. LE PAIEMENT SERA DONC DIFFERE

M. LOGET OBSERVE QUE LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DIMINUENT DEPUIS 2017

M. DUBOIS FAIT ETAT DE LA BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

M. LOGET INDIQUE QU'UN NOUVEAU CALCUL A RECETTES CONSTANTES DEVRAIT ÊTRE REALISE

M. DUBOIS OBSERVE QUE 57 % DES RECETTES DEJA CONSOMMEES A L'ARRIVEE C'EST « LOURD ». IL NOTE QUE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A « PRIS UN COUP » DEPUIS 2014

MME LE MAIRE RAPPELLE QU'UNE FOIS DE PLUS L'ENSEMBLE DES BUDGETS SONT IMPACTES PAR UNE SEVERE DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT (700 000 EUROS EN TROIS ANS)

FINANCES

DEL2020 013c

Comptes Administratifs 2019

Budget Port de Portivy

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du Compte Administratif du Budget du Port de Portivy pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget Port de Portivy

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	13 696,02 €	22 932,58 €
Résultat 2019	- €	9 236,56 €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	26 206,85 €
Résultat de clôture 2019	35 443,41 €	
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	9 680,00 €	- €
Résultat 2019	- €	-9 680,00 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	20 440,87 €
Résultat de clôture 2019	10 760,87 €	
Résultat de fonctionnement	35 443,41 €	
Résultat d'investissement	10 760,87 €	
Résultat cumulé	46 204,28 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (4 abstentions – Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS et M. LOEZIC) :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Port de Portivy de la commune de Saint-Pierre Quiberon

Extrait des débats :

M. DUBOIS OBSERVE UNE BAISSSE DES RECETTES SUR LES DEUX PORTS. IL EN CONCLUT QUE L'ENSEMBLE DES EMPLACEMENTS NE SONT PAS LOUES

MME DUPERRET PRECISE QUE LA FREQUENTATION NE PEUT ÊTRE MESUREE SUR CETTE BASE COMPTE TENU DE LA PRESENCE DE LA BARRIERE PAYANTE. EN EFFET, CERTAINS OCCUPANTS N'ONT PAS BESOIN DE RACHETER UN BADGE CHAQUE ANNEE

MME DUPERRET RAPPELLE QUE LE PORT D'ORANGE A SUBI DE NOMBREUSES DEGRADATIONS VOLONTAIRES. PAR AILLEURS, LA BAÏNE N'EST PAS DESENSABLEE TOUS LES ANS

MME LE MAIRE DEMANDE SI LES ARCADES N'AURAIENT PAS ETE BOUCHEES SOUS LE MANDAT PRECEDENT

M. DUBOIS REpond A LA NEGATIVE, ET PRECISE QUE CELA EST PLUS VIEUX

FINANCES

DEL2020_013D

Comptes Administratifs 2019

Budget Port d'Orange

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du Compte Administratif du Budget du Port d'Orange pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget Port d'Orange		
<i>Fonctionnement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	9 368,37 €	18 987,30 €
Résultat 2019	- €	9 618,93 €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	- €
Résultat de clôture 2019	9 618,93 €	
<i>Investissement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	8 702,92 €	19 351,23 €
Résultat 2019	- €	10 375,10 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	20 440,87 €
Résultat de clôture 2019	30 815,97 €	
Résultat de fonctionnement	9 618,93 €	
Résultat d'investissement	30 815,97 €	
Résultat cumulé	40 434,90 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (4 abstentions – Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS et M. LOEZIC) :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Port d'Orange de la commune de Saint-Pierre Quiberon

Extrait des débats :

A L'ISSUE DE SA PRESENTATION, **MME DUPERRET** PRECISE QUE L'EMPRUNT EST TERMINE ET QUE LE COMPTE EST EXCEDENTAIRE

M. DUBOIS DEMANDE SI CELA IMPLIQUE QUE LES TARIFS POURRONT ÊTRE REVUS A LA BAISSÉ

MME DUPERRET INDIQUE QUE CELA PERMETTRA A LA PROCHAINE MANDATURE DE REALISER DES TRAVAUX AU PORT D'ORANGE, QUI EN A BESOIN

M. DUBOIS EN CONCLUT QUE LA MANDATURE ACTUELLE LAISSE DONC LE PORT D'ORANGE DANS UNE SITUATION CATASTROPHIQUE

FINANCES

DEL2020 013E

Comptes Administratifs 2019

Budget Lotissement de Kerbourgneq

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du **Compte Administratif du Budget du Lotissement de Kerbourgneq** pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget Lotissement		
<i>Fonctionnement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	144 770,76 €	145 152,06 €
Résultat 2019	- €	381,30 €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	-381,30 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	
<i>Investissement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	- €	- €
Résultat 2019	- €	0,00 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	0,00 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	
Résultat de fonctionnement (R002)	0,00 €	
Résultat d'investissement (D001)	0,00 €	
Résultat cumulé	0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement de la commune de Saint-Pierre Quiberon

FINANCES

DEL2020 013F

Comptes Administratifs 2019

Budget AFUL

Rapporteur : Madame Françoise DUPERRET

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2019.

Voici la synthèse du **Compte Administratif du Budget AFUL** pour l'exercice 2019 :

Compte Administratif 2019 - Budget AFUL		
<i>Fonctionnement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	- €	- €
Résultat 2019	- €	- €
Report de l'exercice précédent (002)	- €	0,00 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	
<i>Investissement</i>		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	- €	- €
Résultat 2019	- €	0,00 €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	0,00 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	
Résultat de fonctionnement (R002)	- €	
Résultat d'investissement (D001)	0,00 €	
Résultat cumulé	- €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget AFUL de la commune de Saint-Pierre Quiberon

Extrait des débats :

MME JOZAN INDIQUE QUE 6 000 EUROS ETAIENT PREVUS AU BP 2019

MME DUPERRET REPOND A LA NEGATIVE

MME JOZAN CONFIRME

FINANCES

DEL2020 014 Port d'Orange – Tarification applicable aux professionnels

Rapporteur : Mme Françoise DUPERRET

Par délibération n° DEL2019_092 en date du 13 Novembre 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'adoption des tarifs 2020 proposés concernant le Port d'Orange.

Or, le mouillage à l'année des bateaux destinés à un usage lucratif / professionnel (dont la pêche) n'a pas été précisé. Ainsi, il est proposé de compléter la délibération n° DEL2019_092 par les dispositions suivantes :

Mouillages à l'année					
		Tarifs en Rade		Tarifs enceinte du port	
Désignation	HT 2020	TTC 2020	HT 2020	TTC 2020	
Professionnels	264,00 €		164,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (4 « contre » – Mme LUCAS, Mme NOEL-CHATAIN, Mme LE LAN et Mme JOZAN, et une abstention – M. LAPEYRERE) :

- **DE VALIDER** les tarifs présentés ci-dessus
- **DE DIRE** qu'ils seront applicables dès le 1^{er} janvier 2020

Extrait des débats :

MME DUPERRET PRECISE QUE CETTE DELIBERATION FAIT SUITE AUX DEMANDES DE PROFESSIONNELS, ET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL N'A PAS DELIBERE SUR LA TARIFICATION APPLICABLE A CES DERNIERS. ELLE AJOUTE QUE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS AU PORT D'ORANGE (PLONGEURS, PÊCHEURS, OSTREICULTEURS, ETC) EST CALQUEE SUR LA TARIFICATION APPLIQUEE AU PORT DE PORTIVY

MME NOEL-CHATAIN SOULIGNE QUE CES TARIFS, QUI SON ANNUELS, SONT ANORMALEMENT BAS
M. LE DUVEHAT PRECISE QU'IL EST DEJA DIFFICILE DE GARDER DES PROFESSIONNELS LIES AU MILIEU MARITIME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, ET QU'A CE TITRE IL EST INDISPENSABLE DE MAINTENIR UNE TARIFICATION EN RAPPORT AVEC LA PROFESSION

Mmes JOZAN, LUCAS, LE LAN et NOEL-CHATAIN PRECISENT QU'ELLES VOTENT CONTRE CAR LE TARIF EST TROP BAS

FINANCES

DEL2020 015 Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise
Demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil
Départemental du Morbihan et du Conseil Régional

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° DEL2019_81 en date du 22 octobre 2019, le Conseil Municipal a prescrit les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Pierre Quiberon pour un montant estimé par l'agence LIZERAND ARCHITECTES en octobre 2019 à **481 699.10 EUROS HT** (hors honoraires), comprenant :

- La réfection de la charpente et la couverture de la nef, avec la mise en place d'un parapluie destiné à protéger les voûtes en briques

- La consolidation de la charpente de la sacristie
- La réparation de la voûte au niveau de la tribune

Le plan de financement prévisionnel comprend, en recettes, ce à quoi la commune de Saint-Pierre Quiberon peut prétendre (à l'exception de la DETR 2019) :

Etat

- ✓ **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :** Dépense subventionnable limitée à 200 000.00 EUROS HT / Taux de 27 %

Conseil Régional

- ✓ **Subvention en faveur du patrimoine non protégé :** Subvention plafonnée à 50 000.00 EUROS
- ✓ **Prime Skoaz ouzh skoaz :** Afin de bénéficier de cette prime, la commune doit se voir allouer une subvention régionale (subvention en faveur du patrimoine non protégé) et parvenir à récolter en dons 1 % du montant des travaux (soit 4 817.00 EUROS).

Conseil Départemental du Morbihan

- ✓ **Dispositif départemental en faveur du patrimoine non classé :** Dépense subventionnable limitée à 200 000.00 EUROS HT / Taux de 25 %
- ✓ **Programme de Solidarité Territoriale (PST) 2020 :** Dépense subventionnable plafonnée à 500 000.00 EUROS HT / Taux de 15 à 35 %

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant (HT)	Objet	Montant (HT)
<i>Installations de chantier - Echafaudages - Parapluie</i>	213 405,94 €	<i>Etat - DETR</i>	108 000,00 €
<i>Maçonnerie</i>	13 246,34 €	DETR 2019 (*)	54 000,00 €
<i>Charpente</i>	71 442,80 €	DETR 2020	54 000,00 €
<i>Couverture</i>	127 594,67 €	Conseil Régional	70 000,00 €
<i>Electricité</i>	25 442,50 €	Subvention en faveur du patrimoine non protégé	60 000,00 €
<i>Réparation de la voûte de la tribune</i>	30 587,25 €	Prime skoaz ouzh skoaz	10 000,00 €
		Conseil Départemental	122 254,87 €
		Subvention en faveur du patrimoine non protégé	50 000,00 €
		PST 2020	72 254,87 €
		Fondation du patrimoine	20 000,00 €
		Autofinancement de la commune	161 444,23 €
TOTAL HT	481 699,10 €	TOTAL HT	481 699,10 €

(*) subvention attribuée à la commune de Saint-Pierre Quiberon par arrêté du 7 mai 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'ACCEPTER le plan de financement présenté ci-dessus• DE SOLLICITER les subventions listées ci-dessus auprès de la Préfecture, le Conseil Départemental du Morbihan et le Conseil Régional• DE DONNER pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération. |
|---|

Extrait des débats :

*MME JOZAN DEMANDE SI CETTE DELIBERATION EST UN COMPLEMENT A CE QUI A DEJA ETE VOTE
MME LE MAIRE REpond A LA NEGATIVE*

Marchés Publics

DEL2020 016 Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n°2019_081 en date du 22 octobre 2019, le Conseil Municipal prescrivait les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Pierre Quiberon, et décidait le 13 novembre le lancement de la procédure d'appel d'offre à maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réfection de la toiture de l'Eglise est d'un montant de 481 699.10 € HT / 578 038.92 € TTC (sur la base du chiffrage réalisé par l'agence LIZERAND ARCHITECTE le 15 octobre 2019).

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 29 Novembre 2019, et publié au B.O.A.M.P à la même date. Le lien permettant d'accéder aux documents du marché a également été diffusé via le site internet de la commune.

Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, les candidatures et les offres devaient être remises pour le vendredi 17 janvier 2020 à 12h00 (midi).

2 candidats ont déposé dans les délais leurs candidatures et leurs offres :

- **Groupement DEVERNAY – FORCES & APPUIS**
- **Groupement LIZERAND – DUBOIS - BMI**

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier 2020, a procédé à l'analyse des candidatures et des offres. A l'issue de l'analyse des candidatures, les deux candidats ont été admis à présenter une offre. Néanmoins, considérant le nombre d'absents à cette commission, il a été décidé de soumettre les offres à l'avis d'autres élus. Ainsi, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2020, il a été convenu de fixer la date de présentation des offres au 28 janvier.

A l'occasion de cette réunion, étaient présents : Mme le Maire, Mme F. DUPERRET, Mme LE LAN, Mme S. COTTIN et M. J-Y LOGET.

L'analyse de l'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous (figurant au Règlement de Consultation), donnant lieu à une note totale sur 100 points :

- **Valeur économique (/40 points)** : Appréciée au regard de la décomposition des honoraires de maîtrise d'œuvre
- **Valeur technique (/60 points)** : Appréciée au regard des sous-critères suivants :
 - ✓ Les références des candidats
 - ✓ Le mémoire technique
 - ✓ Les moyens et les compétences

L'analyse des offres a donc été la suivante :

	PRIX (40 points)			VALEUR TECHNIQUE (60 points)			NOTE TOTALE (/100 pts)
	Forfait de rémunération	Taux de rémunération	Note prix	Références	Mémoire technique	Moyens et compétences	
Groupement DEVERNAY - FORCES ET APPUIS	49 615,01 €	10,30%	40 /40	13/20	14/20	15/20	82
Groupement LIZERAND - DUBOIS - BMI	52 986,90 €	11%	37/40	20/20	18/20	18,75/20	93,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Pierre Quiberon au groupement constitué de l'agence LIZERAND architecture, du Cabinet DUBOIS et de la société Brizot-Masse Ingénierie ; pour un montant de 52 986.90 EUROS HT
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020

Extrait des débats :

MME JOZAN INDIQUE QUE LA DATE DE REUNION POUR LA PRESENTATION DES OFFRES A CHANGE : ELLE ETAIT CONVENUE LE 27 JANVIER

MME LE MAIRE REPOND QUE M. LOGET NE POUVAIT ETRE PRESENT LE 27 JANVIER

MME JOZAN PREND NOTE ET SOULIGNE QUE D'AVANTAGE D'ELUS AURAIENT PU ÊTRE PRESENTS SI LA DATE DU 27 JANVIER AVAIT ETE MAINTENUE.

MME JOZAN DEMANDE ENSUITE SI LES DEUX GROUPEMENTS ONT ETE MIS DANS LES MEMES CONDITIONS POUR REPONDRE A L'APPEL D'OFFRES (MME LIZERAND AYANT REALISE L'ETUDE, CELLE-CI A EU L'OCCASION DE SE RENDRE SUR SITE)

MME LE MAIRE REPOND A L'affirmative

Marchés Publics

DEL2020 017 Marché pluriannuel pour l'entretien et la modernisation de la voirie communale

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant les travaux à réaliser pour assurer l'entretien et la modernisation de la voirie communale, il importe de renouveler le marché pour la période 2020-2022 (le marché arrivant à son terme en avril 2020).

Il s'agit d'un **accord-cadre à bons de commande mono-attributaire** qui fixe les stipulations contractuelles et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le marché sera conclu pour l'année 2020, et se terminera le 31 décembre de l'année de sa notification. Il sera ensuite reconduit par décision expresse à partir du 1^{er} janvier 2021. Il peut ainsi être prorogé deux fois (le titulaire ne peut refuser la reconduction).

Il sera donc reconductible selon la périodicité suivante :

Périodicité

Période ferme

Reconduction n° 1

Reconduction n°2

Dates

de la date de notification du marché à la fin de l'année

du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Afin de lisser les dépenses sur les trois exercices, les *maxima* des accords-cadres à bons de commande sont fixés comme suit :

Période		Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	année 2020	208 333.33 €	250 000.00 €
Reconduction n°1	année 2021	208 333.33 €	250 000.00 €
Reconduction n°2	année 2022	208 333.33 €	250 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager les procédures d'appel d'offres relatif au projet énoncé ci-dessus
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020

Extrait des débats :

MME NOEL-CHATAIN OBSERVE QUE « C'ETAIT PAS COMME CA AVANT »

M. DUBOIS PRECISE QUE LES PRECEDENTS MARCHES DEVAIENT ETRE INFERIEURS AU SEUIL POUR LESQUELS LE MAIRE A DELEGATION DE SIGNATURE

MME NOEL-CHATAIN INDIQUE QU'IL NE S'AGIT PAS DE VOTER UN MARCHÉ

MME LE MAIRE REpond A L'AFFIRMATIVE

MME JOZAN PREND NOTE

MME LE MAIRE EXPLIQUE QUE POUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR A 207 000 EUROS H.T ELLE A DELEGATION DE SIGNATURE. ELLE PRECISE ENSUITE QU'IL S'AGIT DE LANCER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

MME JOZAN DEMANDE A CE QUE LE DELIBERE SOIT MODIFIE AFIN D'ETRE CONFORME A CETTE AFFIRMATION

M. LOGET PROPOSE : « AUTORISER LE MAIRE A ENGAGER LES PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES »
CETTE PROPOSITION EST VALIDEE

Animations communales

DEL2020 018 Foire des terroirs 2020

Tarifs applicables aux exposants

Rapporteur : Mme Valérie LUCAS

La ville de Saint-Pierre Quiberon organise la 8^{ème} édition de la Foire des Terroirs, les 18 et 19 avril 2020 sur la place du marché.

Cette Foire des Terroirs permet de mettre en valeur les produits de nos régions françaises en offrant aux visiteurs un large choix de spécialités.

Pendant deux jours, sur le temps des vacances scolaires (zones A, B et C), une trentaine d'exposants seront présents sur la place du marché sous 1 chapiteau couvrant une surface de 420 m².

Afin de pouvoir engager toutes les dépenses liées à l'évènement (location de la structure, gardiennage, communication-publicité, animation), la ville de Saint-Pierre Quiberon a appliqué les tarifs de réservation de stand comme suit :

- Un stand pour exposants du département et des départements limitrophes (29-35-22-44) : 150 €
- Un stand pour 1^{ère} participation à la foire : 150 €
- Un stand pour exposants extérieurs : 300 €
- Un stand angle : 350 €
- Un stand pour ambulant extérieur, non placé sous chapiteau : 75 €
- Métrage supplémentaire d'1 mètre : 100 €

Le dossier d'inscription devra être retourné avec la totalité du règlement ou un acompte de 30 % qui, lui, sera encaissé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (2 « contre » – Mme MARIE et Mme DUPERRET, et une abstention – M. PRUVOST) :

- **DE FIXER**, tels que présentés, les tarifs 2020 pour la Foire des Terroirs
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération

Extrait des débats :

MME LUCAS PRECISE QU'IL N'Y A AUCUN CHANGEMENT, SAUF EN CE QUI CONCERNE LES PRECISIONS QUANT AUX DEPARTEMENTS LIMITROPHES

M. LE DUVEHAT INTERVIENT POUR DEMANDER DES PRECISIONS SUR LE TERME « REGLEMENT » : IL S'AGIT BIEN DU REGLEMENT PAR CHEQUE ET NON DU REGLEMENT DE L'ORGANISATION ?

MME LUCAS REpond POSITIVEMENT

MME LE MAIRE DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA DIFFERENCE DE TARIFS ENTRE LES EXPOSANTS EXTERIEURS ET CEUX DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES

MME LUCAS INFORME L'ASSEMBLEE QU'EN 2017 LE BILAN FINANCIER FAISAIT ETAT D'UN DEFICIT DE 220 EUROS, TANDIS QU'EN 2019 IL ETAIT EXCEDENTAIRE DE 61.62 EUROS

MME LE MAIRE DEMANDE A MME LUCAS DES PRECISIONS QUANT AU POURCENTAGE D'EXPOSANTS LOINTAINS PAR RAPPORT AUX EXPOSANTS DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES

MME COTTIN PREND LA PAROLE POUR INDIQUER QU'IL Y A PEU D'EXPOSANTS DE LA PRESQU'ILE ET QUE CES DERNIERS PROVIENNENT SURTOUT DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES. AINSI, LA DIFFERENCE DE TARIFS APPLIQUEE NE CONSTITUE PAS UN FREIN : BAISSER LE TARIF APPLIQUE AUX EXPOSANTS EXTERIEURS N'AURA AUCUN IMPACT SUR LA FREQUENTATION, MAIS EN AURA UN SUR L'EQUILIBRE DU BILAN

MME DUPERRET INDIQUE QU'IL Y A UN ECART NOTABLE PAR RAPPORT AUX EXPOSANTS AMBULANTS NON PLACES SOUS CHAPITEAU (75 EUROS, CE QUI EST PEU CHER)

MME COTTIN REpond QUE SI LES TARIFS SONT TROP ELEVES, LES EXPOSANTS NE VIENNENT PAS

MME LUCAS PRECISE QUE L'ORGANISATION DE LA FOIRE (COMMUNICATION, STRUCTURE, ...) COÛTE DE L'ARGENT (ENVIRON 7000 EUROS). IL EST POSSIBLE DE BAISSER LES TARIFS, CEPENDANT L'OPERATION NE SERA PLUS « BLANCHE »

MME DUPERRET INDIQUE QU'ELLE ET MME MARIE (QUI LUI A DONNE PROCURATION) VOTENT CONTRE EN RAISON DES TARIFS TROP PEU ELEVES. **M. PRUVOST** S'ABSTIENT CAR IL JUGE CES TARIFS DISCRIMINATOIRES : ILS ETABLISSENT UNE DIFFERENCE DE TRAITEMENT ENTRE LES EXPOSANTS DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES ET CEUX DES AUTRES DEPARTEMENTS

Animations communales

DEL2020 019 Tarifs des emplacements publicitaires du Guide des animations 2020

Rapporteur : Mme Valérie LUCAS

Le guide des animations 2020 sera créé en interne. Ce guide de 40 pages sera entièrement mis en page par le service animations de la commune de Saint-Pierre Quiberon et imprimé à 10 000 exemplaires par la société ACM (Atelier de création et de mise en page) de Quiberon.

Afin de couvrir les dépenses de cette publication, nous recherchons des annonceurs, les publicités couvriront entièrement les dépenses.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, facturés directement par la commune de Saint-Pierre Quiberon :

Encart	Prix H.T.	Prix T.T.C.
4 ^{ème} de couverture	350 €	420 €
Page entière	300 €	360 €
Demi page	200 €	240 €
Tiers de page	100 €	120 €

Pour information, le bilan 2019 est le suivant :

- Coût du guide : 4548 €
- Annonceurs dans le guide : 26 pour une recette de 4560 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 « contre » – Mme le Maire, Mme MARIE et Mme DUPERRET, et 4 abstentions – M. PRUVOST, M. LOEZIC, Mme COTTIN et M. DUBOIS) :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• DE VOTER les tarifs qui seront pratiqués pour les annonceurs dans le guide des animations 2020• DE DONNER pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération |
|---|

Extrait des débats :

MME LUCAS INDIQUE QUE LA DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2019 RESIDE DANS LA DEFINITION D'UNE TARIFICATION POUR LA PAGE ENTIERE

MME COTTIN INFORME L'ASSEMBLEE QU'ELLE S'ABSTIENDRA LORS DU VOTE CAR IL AURAIT INTERESSANT D'ETUDIER UNE PRESTATION COMMUNE ENTRE SAINT-PIERRE QUIBERON ET QUIBERON. UN GUIDE COMMUN POURRAIT NOTAMMENT ETRE PLUS PRATIQUE POUR LES TOURISTES

MME LUCAS PRECISE QUE CETTE SOLUTION COÛTERAIT 5000 EUROS A LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE QUIBERON

MME JOZAN INDIQUE QU'EN RAISON DE TARIFS PLUS ELEVES QUE CEUX PRATIQUES POUR LE GUIDE DE SAINT-PIERRE QUIBERON, LES COMMERCANTS DE SAINT-PIERRE N'AURAIENT PAS ETE REPRESENTES DANS UN GUIDE COMMUN. ELLE SOULIGNE PAR AILLEURS QUE LA POLICE EMPLOYEE EST DE TAILLE REDUITE

MME COTTIN PRECISE QUE LA MISE EN PAGE SE NEGOCIE

MME LE MAIRE INFORME L'ASSEMBLEE QU'ELLE VOTERA CONTRE, EN RAISON DE LA PERIODE CHOISIE POUR PROCEDER AU VOTE, ET DES RETOURS FORMULES PAR BON NOMBRE DE PERSONNES INDIQUANT QUE LA COMMUNICATION EST INSUFFISANTE

MME COTTIN INDIQUE AVOIR EU LES MÊMES RETOURS

MME LE MAIRE DEMANDE COMBIEN D'EXEMPLAIRES RESTENT EN FIN DE SAISON, ET PROPOSE QUE LE NOMBRE D'EDITIONS SOIT PEUT-ÊTRE REVU A LA BAISSSE

MME LUCAS PRECISE QU'UN SEUL CARTON EST DISTRIBUE AU CAMPING DE PENTHIEVRE
M. JOFES REpond QUE LES GUIDES SONT MIS A DISPOSITION ET NON DISTRIBUES

Campings

DEL2020_020 Tarifs 2020 pour les commerçants exerçant dans les campings municipaux

Rapporteur : Monsieur JOFES Roger

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs et de se prononcer sur les tarifs suivants. Les précisions demandées lors de la précédente séance du Conseil Municipal du 22 Janvier 2020 sont indiquées en **rouge** :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS 2020 (€ HT)
Machines à laver (campings de Kerhostin et du Rohu) <i>* Tarif appliqué sur la saison entière (de la date d'ouverture à la date de fermeture des campings)</i>	175.59
Vente sur étal jusqu'à 2m (prix du mètre linéaire par jour hors juillet et août)	Tarifs communaux
Vente sur étal jusqu'à 2m (prix du mètre linéaire par jour pour juillet et août)	5.00
Vente sur étal (mètre linéaire au-delà de 2m par jour pour juillet et août)	3.15
Location d'espace pour jeux en structure gonflable par semaine	50
Droit d'entrée pour les locations chalets par raison sociale	188.12
Location du m ² par chalet <i>* Tarif appliqué sur la saison entière (de la date d'ouverture à la date de fermeture des campings)</i>	56.44
Prix du m ² en saison pour les terrasses	5.64
Assainissement et eau /m ³	2.13
Gaz/m ³	1.47
Electricité / Kwh	0.10
Eau chaude /M ³	5.78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** pour l'année 2020 les tarifs ci-dessus exposés permettant de facturer les commerçants exerçant dans l'enceinte des campings municipaux de la commune de Saint-Pierre Quiberon
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération

Extrait des débats :

MME JOZAN DEMANDE A QUOI CORRESPOND LA LIGNE « LISTINGS CARAVANES »

M. JOFES PRECISE QUE CETTE LIGNE (ET CELLE CONCERNANT LA TARIFICATION APPLIQUEE AUX EMBLEMES DE CARAVANES) DOIVENT ETRE EFFACEES : ELLES NE FIGURAIENT PLUS AU TABLEAU, MAIS Y ONT ETE REMISES EN 2019. LE PERSONNEL ADMINISTRATIF A REPRIS CE QUI FIGURAIT AU TABLEAU L'ANNEE DERNIERE, MAIS CES LIGNES N'ONT PLUS LIEU D'ÊTRE

M. DUBOIS DEMANDE S'IL N'Y A DONC PLUS DE LISTINGS CARAVANES

M. JOFES REpond QUE CELA CONCERNAIT LES CARAVANES EN SOUS-LOCATION ET PRECISE QUE CELA N'EST PLUS AUTORISE

MME JOZAN INDIQUE QUE LA SOUS-LOCATION POURTANT PERDURE

M. DUBOIS REleve LE CARACTERE PERTINENT DE CES LISTINGS, PUISQU'ILS PERMETTENT A LA COMMUNE DE SAVOIR QUE DES GENS FONT DE LA SOUS-LOCATION. IL INDIQUE QUE CES LIGNES PEUVENT ÊTRE RETIREES DE LA GRILLE TARIFAIRE, NEANMOINS LA PRATIQUE PERDURE

M. JOFES INDIQUE QU'AU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL, 9700 EUROS DE RESERVATIONS ONT DEJA ETE ENREGISTREES. IL EN CONCLU QUE LE POSTE PERMANENT CREE POUR LA GESTION DES CAMPINGS A DONC UN INTERET NOTABLE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA DEMARCHE DE RECHERCHES DE CLIENTS

EN FIN DE SEANCE, **MME COTTIN** DEMANDE QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT LA STATION METEO.

APRES AVOIR PRECISE L'INTERET D'INSTALLER UNE ANTENNE METEO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, **MME LE MAIRE** INFORME L'ASSEMBLEE QU'APRES AVOIR RECUEILLI L'AVIS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ALORS QU'ELLE AVAIT COMPETENCE POUR PRENDRE CETTE DECISION SEULE), ELLE SERA INSTALLEE DERRIERE LE BEACH BAR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32

Certifié conforme à l'original et affiché aux portes de la Mairie le 20 février 2020

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre Le Duvéhat



Le Maire

Laurence Le Duvéhat

